Réponse d'EDF au questionnaire posé par RTE dans le cadre de la concertation Comptage & Données

12/12/2014

EDF remercie RTE pour la qualité de la concertation, les éclairages apportées en GT sur le projet, l'écoute des attentes exprimées par les acteurs et pour la diffusion du document de synthèse.

Le projet de RTE de modernisation de sa chaîne Informatique et Télécom de relève des compteurs et d'accès aux données appelle les principales remarques suivantes de la part d'EDF :

- **Le passage sur IP s'accompagne de la suppression de la possibilité actuelle de relève individuelle directe des compteurs, remplacée par une mise à disposition des données sur un portail unique de RTE.**

  Cela présentera un impact pour les sites pour lesquels la télérelève est utilisée. L'impact sera fonction du coût du service d'accès aux données et de la qualité du service (exhaustivité, fiabilité, délais).
  Le coût d'accès au service devra être précisé, notamment pour les tiers autorisés par le signataire du contrat d'accès au réseau qui effectuent aujourd'hui le service de télérelève.

  EDF attire l'attention de RTE sur les impératifs de sécurité informatique du dispositif, notamment en matière de protection des Informations Commercialement Sensibles. En particulier, l'accès potentiel aux données de comptage par des tiers ne doit pas être facilité avec le passage en IP par rapport à la relève par modem RTC.

- **Les modalités SI de mise à disposition des données Dat@RTE évoluent**

  L'abandon des modalités existantes aura des conséquences sur les Systèmes d'Information des acteurs, qui devront évoluer.
  EDF demande des précisions sur les spécifications et sur le calendrier, notamment l'échéance de suppression du « service de mail », envisagée « fin 2016 au plus tôt » (§ 2.2 du rapport d'accompagnement). Un préavis suffisant (1 à 2 ans) sera nécessaire pour adapter les outils de récupération, entreposage, traitement des données. Pour minimiser les impacts, EDF est favorable au maintien du format des fichiers xml actuellement transmis (cf §5 du rapport d'accompagnement).

EDF
22-30, avenue de Wagram
75008 Paris
www.edf.com

- **Les services « SPEED » et « SMART » ouvriront à terme de nouvelles perspectives de pilotage du périmètre d'équilibre, lorsque le périmètre couvert sera suffisant.**

  A l'heure actuelle, les données relatives au périmètre d'équilibre sont publiées selon les échéances suivantes :
  - Données des sites RPT : J+1 à J+3
  - Consommation ajustée des sites de soutirage RPT : J+4 à J+8
  - Données RPD en S+3 (à partir des données transmises par les GRD à RTE en S+2. A noter, un bilan prévisionnel S+1 est publié par ERDF)
  - L'écart RE est publié en S+3 (puis réactualisations en M+1, M+3, M+6, M+12).

  EDF est favorable à la mise en place de nouveaux flux d'information permettant une information au plus près du temps réel, dans un but de maîtrise des écarts de périmètre de responsable d'équilibre. Ceci permettra d'une part de minimiser les pénalités financières subies par les RE et d'autre part de minimiser les déséquilibres du Système Électrique français et les actions RTE de réglage de l'équilibre offre-demande.

  EDF est donc favorable aux nouveaux services d'accès aux données envisagés par RTE.

  Ces évolutions envisagées constituent un pré-requis nécessaire, mais non complètement suffisant dans l'immédiat. En effet :

  - Pour les sites de soutirage, il est nécessaire de prendre en compte les données « marché » dans la **consommation ajustée** (NEB RE-site, NEBEF, ainsi que les actions de réglage RTE : MA, SSY).
    Une publication au plus tôt de la consommation ajustée est nécessaire (données déclaratives en première étape, puis contrôle de réalisé en deuxième étape).
    A défaut, la mise à disposition d'un terme correctif agrégé (pour passer de consommation brute à consommation agrégée) sur le périmètre RE sera souhaitable.
    Par ailleurs, l'accès par le RE aux données de comptage brutes (par opposition à la consommation ajustée) des sites de soutirage n'est pas toujours possible.

  - Une partie importante de la consommation (et de la production décentralisée) est raccordée sur le RPD.

  Dans le cadre de la concertation, EDF a émis un intérêt pour un certain nombre de données « SMART » agrégées à maille du RE ou à maille France.

EDF apporte les réponses suivantes au questionnaire détaillé soumis par RTE

Q1 : Est-ce que vous utilisez la télérelève ? Si oui, le faites-vous vous-même ou passez-vous par un prestataire ? Si oui, quel prestataire (ex : logiciels des sociétés ASAIS/ITRON, Evolution Energie, EVELER ou autres…) ?

EDF demande que la réponse apportée sur cette question reste confidentielle.

Q2 : Quelles données issues des compteurs Rte intégrez-vous de manière automatisée dans des outils internes ?

EDF intègre de façon automatisée dans ses outils SI la quasi-totalité des données de RE et d'accès réseau (à l'exception de quelques bilans agrégés redondants) issues de Dat@RTE.

Q3 : Combien de vos outils/applications seraient impactés par un changement du mode d'accès aux données Rte (télérelève, Publication, EPC et service de Mail) ?

Une quinzaine d'applications utilisent les données issues de RTE, la moitié étant interfacée en direct et dépendant du format.

Q4 : Automatisez-vous l'intégration des données dans vos outils à partir des mails sécurisés envoyés par Rte ?

Oui, EDF intègre de façon automatisée les données envoyées par le service mail.

Q5 : Automatisez-vous l'intégration des données dans vos outils à partir du portail Publication ou de l'Espace Personnalisé Client ?

Oui, EDF utilise de façon automatisée la récupération de courbes sur l'EPC.

Un processus secours de l'intégration des données issues du service mail consiste à récupérer les fichiers manuellement sur le portail PUBLICATION, puis à les insérer dans la chaine d'intégration automatique.

Q6 : Avez-vous une plateforme Web Services ? Si oui, l'utilisez-vous pour échanger des données avec des tiers, et sous quel délai votre SI peut-il intégrer de nouveaux échanges via Web Services ?

EDF est en mesure d'intégrer des échanges via Web Services.
La mise en place de chaque échange nécessite un préavis d'a minima 6 mois.

Le contenu fonctionnel et les possibilités de paramétrage des Web Services devront être abordés dans la suite de la concertation, par exemple : liste sélective de codes 'décompte', période d'extraction, pas de temps (cf. Q8), restriction aux données ayant changé depuis [...] (cf Q18), …

Q7 : Si vous avez des adaptations à réaliser au niveau de votre SI pour récupérer les données via les nouveaux modes d'accès, quel est le délai minimum entre la communication des modalités générales d'accès pour les interfaces machine à machine et le passage sur IP de votre premier site ? Dans la mesure du possible, nous vous remercions par avance de différencier les étapes suivantes : délai d'analyse par le SI client de la solution à mettre en œuvre, délai d'adaptation/développement avec un « bac à sable », durée de la phase de test réel.

Pour EDF, le principal impact en matière de récupération des données de comptage depuis le SI RTE proviendra de la refonte de l'accès Dat@RTE (cf Q21), et non du début de passage sur IP. Un préavis d'un à deux ans (à adapter en fonction des modifications) sera nécessaire.

Q8 : Est-ce que le pas de restitution 1min pour les données de comptage et les données physiques vous convient ?

Cela permet une robustesse à d'éventuelles évolutions des règles de marché ou d'accès au réseau (une analyse coût-bénéfice devra cependant être menée au cas par cas sur ces évolutions, en tenant compte de tous les aspects).

Il faudra que le pas de restitution soit paramétrable dans les flux de données (Web Services et/ou FTPs), en lien avec les pas de temps utilisés (accès réseau 10', RE 30').

Q9 : Quel délai maximum de mise à disposition pour les données « SPEED » vous permettrait d'utiliser les données pour un usage décisionnel (gestion de l'équilibre notamment) ? Quel usage exact en feriez-vous et quelles seraient les bénéfices pour votre société ?

EDF demande que la réponse apportée sur cette question reste confidentielle.

Q10 : Est-ce que le fait que les données « SPEED » correspondent uniquement à l'injection / soutirage physique (énergie active) calculée par site vous suffit ? Ou avez-vous besoin des tableaux de charge comprenant l'énergie réactive et le détail par compteur dans ce même délai ?

La maille de « site » devra être précisée : pour EDF, il devrait s'agir de données à maille de chaque **code décompte** (combinaison linéaire de compteurs). Dans le cas de sites de production thermiques, les données sont donc transmises à maille de chaque tranche).

Un accès « SPEED » proche du temps réel aux données détaillées par compteur, ou aux données de réactif ne semble pas nécessaire.

Q11 : Est-ce que la mise à disposition des données de comptage brutes à J+1 à 6h vous convient ?

A cette échéance J+1, il faudrait plutôt des donnés validées en automatique (cf schéma page 15 du document RTE).

Par rapport aux échéances de publication constatées dans Dat@RTE aujourd'hui, cette échéance marquera un progrès (sur les sites d'injection). Sur les sites de soutirage, comme exprimé plus haut, il sera nécessaire de disposer au plus tôt de la courbe de « consommation ajustée » (tenant compte des données « marché »).

La cible reste cependant une mise à disposition des données validées en H+1 (le J+1 6h de la phase transitoire est tardif mais reste utile, s'il est garanti).

Q12 : Est-ce que la mise à disposition des données « SPEED » via Web Services et un portail web vous suffit en termes de mode d'accès ?

Une possibilité d'accès par FTPs est également souhaitée.

Q13 : Les indicateurs proposés sur la complétude et la fiabilité des données répondent-ils à votre besoin d'information sur l'exhaustivité et la qualité de la donnée ?

Oui. En complément, la mise en place d'indicateurs de suivi des délais de mise à disposition des données est nécessaire.

Q14 : Les critères objectifs de déploiement (contribution aux mécanismes de marché / taille des sites) proposés vous paraissent-ils correspondre aux besoins ? Souhaiteriez-vous que d'autres critères objectifs soient pris en compte ?

Pas d'autres propositions à formuler. Les contraintes propres aux sites devront être prises en compte (notamment modalités d'intervention sur site, et planning d'arrêt lorsqu'une consignation est nécessaire).

Les pré-requis au déploiement (cf §6.2 du rapport d'accompagnement RTE : aspects contractuels, et besoins RTE pour l'implantation sur site) devront être précisés.

Q15 : Quels niveaux de services attendez-vous pour la nouvelle chaîne IP ?

Il est nécessaire de garantir la confidentialité des données (sécurité informatique, robustesse aux intrusions).

La qualité de service devra assurer qu'aucune donnée n'est perdue (le temps d'intervention en cas d'échec de relève ne doit pas excéder la capacité mémoire du compteur).

Q16 : Souhaitez-vous utiliser des Web Services et/ou du FTPs pour la récupération des données 1 fois/jour ?

Question à préciser : la fréquence de scrutation excédera 1 fois/jour (y compris dans le cas du « BIG », les heures de publication n'étant pas connues)

Q17 : Souhaiteriez-vous vous "abonner" à un ou plusieurs services pour récupérer les données via Web Services (ex : un service pour les données "SPEED" et un autre service pour les données validées à partir de J+1) ?

Oui . L'opportunité de s' « abonner » aux divers services sera à caler en fonction du périmètre couvert, de l'apport fonctionnel dans les processus, et du coût (coût du service, et du SI associé pour la récupération, l'entreposage et le traitement des données).

Il est nécessaire de pouvoir disposer d'envois distincts d'un même flux vers plusieurs utilisateurs internes.

Q18 : Comment souhaiteriez-vous que la republication des données soit gérée pour les interfaces machine à machine ?

Aujourd'hui, les fichiers xml contiennent la date des données, la date de dernière modification et leur date de publication : ces 3 dates sont utiles, et à conserver.

Le canal utilisé entre la publication et la republication doit être identique.

Il sera nécessaire que les Web Services puissent filtrer les données ayant changé postérieurement à une date transmise en paramètre afin de limiter la publication aux nouvelles données.

A noter, il est aujourd'hui difficile de déterminer à quelle échéance de calcul d'écart RE (S+3/M+1/M+3/M+6/M+12) une donnée republiée a participé.

Q19 : Est-ce qu'une connexion à la plateforme Web Services de Rte au maximum toutes les 15min pour récupérer les données « SPEED » vous suffirait (en prenant pour hypothèse que les données « SPEED » ne seraient disponibles qu'à plus de T+15min) ?

Cela semble limitant, et de nature à augmenter les délais de récupération des données « SPEED » (cf. Q9 pour les délais de mise à disposition des données).

Q20 : Est-ce que la trajectoire de l'évolution des services (paragraphe 3,3) vous parait correspondre à vos attentes (sachant qu'une priorisation est obligatoire) ? Si ce n'est pas le cas, quelle fonctionnalité / offre devrait être disponible de manière prioritaire ?

En matière de trajectoire, EDF souhaitera disposer de visibilité sur les échéances prévues par RTE sur l'arrêt des services actuels de publication (notamment arrêt du service mail : cf Q21).

Un besoin prioritaire reste l'intégration des données « marché », pour lesquelles aucune évolution n'est prévue à ce jour.

Q21 : Si vous utilisez actuellement le service de Mail pour récupérer de manière automatisée vos données, quels sont les obstacles à l'utilisation des nouveaux modes d'accès proposés ?

Cette évolution impose des évolutions SI, sans apporter de plus-value majeure (tant que le périmètre couvert par les données SPEED/SMART n'est pas suffisant). L'impact sur le SI EDF reste à préciser, en fonction des spécifications précises. Les nouveaux modes d'accès proposés devront permettre de réémettre des données déjà publiées ou de les extraire manuellement pour des besoins ponctuels (cf. Q5)

EDF est favorable au maintien le plus longtemps possible de cette option de transmission, et rappelle que de nombreuses évolutions de processus et de SI vont devoir être absorbées dans les années à venir (notamment dans la cadre des codes de réseau), dans un contexte de ressources contraintes.